

## PRÉVENTION & CONTRÔLE DE L'INFECTION

### VRE OU CRE infection

Lors d'une infection à VRE ou CRE, les bactéries sont beaucoup plus nombreuses que lors du portage simple, raison pour laquelle le résident doit être sous MA.

#### Agent infectieux

- **VRE** : entérocoques résistants à la vancomycine
  - Bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des glycopeptides
- **CRE (EPC)** : entérobactéries résistantes aux carbapénèmes aussi appelées entérobactéries productrices de carbapénémases
  - Bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des carbapénèmes
- Elles peuvent causer des infections du sang, de l'urine et des plaies opératoires
- Elles se situent dans le tube digestif et se propagent par les selles.

#### Mode de transmission

- Par contact direct avec le résident et ses liquides biologiques/selles
- Par contact indirect, via les mains contaminées des soignants, l'environnement contaminé ou le matériel de soins contaminé

#### Période de contagiosité

- Variable selon le type d'infection

#### Mesures additionnelles (MA) à mettre en place

Contact



#### Durée des MA

- Jusqu'à la fin du traitement antibiotique

### PRISE EN CHARGE DU RESIDENT SOUS MESURES ADDITIONNELLES

#### Équipement de protection individuel pour le personnel

- **Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique 70% ou plus**
- Sur-blouse si contact direct avec le résident ou son environnement, ou si risque d'exposition des liquides biologiques/selles
- Gants seulement si risque d'exposition aux liquides biologiques/selles ou lors de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant

#### Affiches signalétiques

Sur la porte de la chambre :



#### Matériel de soins

- Privilégier le matériel à usage unique

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au patient pendant la durée de l'isolement</li> </ul>
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle, selon Précautions Standard</li> <li>• Sacs usuels, double emballage si souillé avec des liquides biologiques</li> </ul>
<i>Vaisselle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle, selon Précautions Standard (pas de vaisselle jetable)</li> </ul>
<i>Déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle (déchets urbains), selon Précautions Standard</li> </ul>
<i>Sanitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• WC privés nécessaires</li> </ul>
<i>Circulation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit rester en chambre jusqu'à la fin de son isolement</li> </ul>
<i>Voisin de chambre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Chambre individuelle</u></li> </ul>
<i>Visiteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les visiteurs doivent revêtir le même équipement de protection que le personnel et se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la chambre</li> <li>• Chaque visiteur doit être informé des mesures à respecter par un collaborateur soignant avant la 1<sup>ère</sup> visite</li> <li>• Ne pas utiliser les WC de la chambre</li> </ul>

## NETTOYAGE/DESINFECTION

<i>Environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le résident (table, table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande ...) et des WC minimum 2x/jour avec le produit détergent-désinfectant habituel</li> <li>• Utiliser un simple détergent ou savon noir pour le sol</li> <li>• Nettoyage-désinfection <u>terminal</u> (toutes les surfaces, changement de draps, linge de bain, rideau) de la chambre et des WC à la levée de l'isolement</li> </ul>
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C (selon PS)</li> <li>• Nettoyage des vêtements du résident à minimum 40°C (selon PS)</li> <li>• Changer la literie et le linge de bain à la levée de l'isolement</li> </ul>
<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage-désinfection du matériel de soins avec le produit usuel avant de le sortir de la chambre</li> </ul>

## DECLARATION OBLIGATOIRE

Médecin cantonal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CRE</b> : oui, dans un délai d'une semaine après réception du résultat positif</li> <li>• <b>VRE</b> : non, sauf si flambée de cas (≥2 cas liés entre eux)</li> </ul>
Formulaire & adresse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html#1260519922">https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html#1260519922</a></li> <li>• <a href="mailto:epi.ne@hin.ch">epi.ne@hin.ch</a></li> </ul>
Infirmière PCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui, merci d'informer l'infirmière PCI via <a href="mailto:scsp.pci@ne.ch">scsp.pci@ne.ch</a></li> <li>• <b>La découverte fortuite d'un porteur non-connu d'un VRE ou CRE fera systématiquement l'objet d'une enquête d'entourage par le SCSP</b></li> </ul>